



**COLLEGE JULIETTE DODU**  
164, rue Juliette Dodu  
97400 Saint -Denis  
Tel : 0262 20 11 83



Collège Juliette Dodu

164, Rue Juliette Dodu

97488 SAINT-DENIS cedex

Tél. : 02.62.20.11.83 - Courriel : [ce.9740081v@ac-reunion.fr](mailto:ce.9740081v@ac-reunion.fr)

### VOYAGE SCOLAIRE

En Espagne du 26 avril au 8 mai 2025

## Document unique valant règlement de la consultation, CCAP et CCTP MAPA n°03-2024

### Article 1 - Procédure de consultation

Procédure de consultation : Procédure adaptée - articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Nouvelle procédure postérieurement à une déclaration sans suite pour motif d'intérêt général

Le présent document fait référence au CCAG Fournitures courantes et services (Arrêté du 30 mars 2021). Il comporte 15 pages.

- Date de publication : **Le 4 octobre 2024**
- Date limite de réception des offres: **le 2 novembre 2024 à 23H55** (HEURE LOCALE GMT + 4H00)

### Article 2- Identification de l'acheteur

- Pouvoir Adjudicateur :

COLLEGE JULIETTE DODU  
164, Rue Juliette Dodu  
97488 SAINT-DENIS cedex  
Tél : 02.62.20.11.83

- Représenté par : Monsieur Jean CARPIN

- Contact administratif : Madame CREAC'H Jeannick, Adjointe - gestionnaire (mél : [gestion.9740081v@ac-reunion.fr](mailto:gestion.9740081v@ac-reunion.fr))

### Article 3 - Objet de la consultation

Le collège Juliette Dodu souhaite passer un marché pour la réalisation d'un voyage scolaire - en avril-mai 2025 - à destination de l'Espagne.

### Article 4 - Allotissement

Conformément aux articles L.2113-10 et L.2112-11 du Code de la commande publique, le marché est passé en **deux lots séparés**.

Le candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

### Article 5 - Le marché

#### **Voyage en ESPAGNE (Murcie - Sangonera La Verde) : du samedi 26 avril au jeudi 8 mai 2025**

- Nombre de participants : 46
- (41 élèves - 40 élèves de 13-14 ans et 1 élève de 15 ans - dont 25 filles et 16 garçons + 5 accompagnateurs - dont 2 femmes et 3 hommes).

- **Lot n°1 : Transport aérien**

Avion AR en **classe éco**, un bagage en soute par personne, **assurances et toutes taxes incluses** (vol de **NUIT** pour le trajet Réunion-Paris AR).

**46** billets aller-retour **Réunion-Paris-Alicante** pour **41 élèves** (de 13-14-15 ans) + **5 accompagnateurs**

Vol au départ de la Réunion (Aéroport Roland Garros):

**Départ le 26/04** => vol de nuit => arrivée Paris le 27/04 et correspondance\* pour l'aéroport d'Alicante dans la même journée

**Retour le 07/05** au départ de l'aéroport d'Alicante => arrivée Paris le 07/05 et correspondance\* dans la même journée pour la Réunion le 07/05 (vol de nuit) – Arrivée Réunion le 08/05 au matin.

**\* Correspondance OBLIGATOIREMENT dans le même aéroport ; et si changement de compagnie aérienne, prévoir un délai assez large pour permettre la récupération et l'enregistrement des bagages, le passage à la douane et l'acheminement vers la porte d'embarquement.**

- Les conditions de réservation du (des) prestataire(s) et les garanties de l'assurance doivent être détaillées.

Assurance Annulation Individuelle et Collective (groupe complet), rapatriement, vol et perte de bagages

La proposition devra détailler les possibilités de modification à la baisse de l'effectif et spécifier leurs répercussions sur le coût du voyage pour une information donnée un mois avant la date de départ du voyage.

La proposition devra également détailler les possibilités d'annulation et leurs répercussions en termes d'indemnisation du prestataire en fonction du délai de l'annulation par rapport à la date de départ du voyage

Les éventuelles gratuités pour les accompagnatrices ne sont pas acceptées et devront être intégrées au prix global.

Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation des prestations définies dans le présent cahier des charges, sauf accord préalable de l'établissement suite à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

A noter que lorsque, avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du marché serait rendu impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose au titulaire (épidémie par exemple ou tout autre cas de force majeure), le collège devra disposer du droit de résilier le marché sans avoir à supporter de pénalités ou de frais et être remboursé de la totalité des sommes versées.

- **Lot n°2 : Séjour en Espagne**

- **Nombre de participants : 46**

(41 élèves - de 13-14-15 ans - dont 25 filles et 16 garçons + 5 accompagnateurs)

**Hébergement** : 10 nuits au total (dont 9 nuits - à Murcie ou près de l'établissement de Sangonera La Verde - et 1 nuit à Grenade)

- 9 nuits en **hébergement\*** du 27/04 au 06/05/2025 (chambres non mixtes) proposant la pension complète (petits déjeuners, paniers-repas et dîners) et **situé à proximité de l'établissement de Sangonera La Verde ou à Murcie** (distance maximum acceptée avec l'établissement).

\* hébergements possibles : en famille, en auberge de jeunesse ou en hôtel \*\*\*

Chambres double ou triple non mixtes acceptées pour les accompagnateurs.

Le lieu d'hébergement devra être situé si possible à proximité d'un arrêt de bus permettant de se rendre le plus facilement possible et avec un minimum de changements de bus dans l'établissement scolaire d'accueil situé à Sangonera La Verde.

- 1 nuit en hébergement du 06/05/2025 au 07/05/2025 à Grenade **en auberge de jeunesse ou hôtel\*\*\*** (pour visite de l'Alhambra) en demi-pension (petit déjeuner, panier-repas) avec le dîner dans un restaurant à Grenade prévu le soir du 06/05/2024 pour goûter les spécialités espagnoles

- **Transports** :

Bus et transports en commun.

- **Prestations annexes**

## PROGRAMME

| Jours                | Activités  | Contraintes particulières  |
|----------------------|--|--|
| Samedi<br>26 avril   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Vol de nuit</b> « Réunion (Aéroport RolandGarros) - Paris »</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avion AR en classe éco, toutes taxes incluses (vol de NUIT)</li> <li>• Correspondance <b>OBLIGATOIREMENT</b> dans le même aéroport ; et si changement de compagnie aérienne, prévoir un délai assez large pour permettre la récupération et l'enregistrement des bagages, le passage à la douane et l'acheminement vers la porte d'embarquement du groupe entier</li> </ul> |
| Dimanche<br>27 avril | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrivée à Paris</li> <li>• Correspondance pour l'Espagne (aéroport d'Alicante)</li> <li>• Transport en <b>bus privé</b> de l'aéroport au lieu d'hébergement</li> <li>• Installation dans le lieu d'hébergement + déjeuner sur le lieu d'hébergement ou à l'aéroport (régie voyage : paiement repas) en fonction de l'horaire du vol de correspondance.</li> <li>• Dîner dans le lieu d'hébergement</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Choisir un lieu d'hébergement proche d'arrêts de bus pour se rendre dans l'établissement scolaire</li> </ul> <p><b>Bus privé</b> à prévoir</p>  |
| Lundi<br>28 avril    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Petit déjeuner dans le lieu d'hébergement</li> <li>• Départ en bus de ville pour l'établissement scolaire d'accueil à Sangonera La Verde</li> <li>• Rencontre et 1<sup>ers</sup> échanges culturels avec les élèves de l'établissement : jeux ?</li> <li>• Déjeuner sous forme de <b>panier-repas</b> fourni par le lieu d'hébergement</li> <li>• Goûter culturel ? (dégustation de spécialités des 2 pays France-Réunion / Espagne)</li> <li>• Retour en bus de ville sur le lieu d'hébergement</li> <li>• Dîner et nuit dans le lieu d'hébergement</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour transport en commun lieu d'hébergement / établissement à Sangonera La Verde (A/R), prévoir <b>tickets de bus</b></li> </ul>  |

|  |  |   |
|--|--|---|
| <p>Mardi<br/>29 avril</p>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Petit déjeuner dans le lieu d'hébergement</li> <li>• Journée : Visite du site archéologique Sierra de Los Palmas + installations gestion eau région de Murcie (à préciser avec les collègues espagnols)<br/>Déjeuner : panier-repas fourni par l'hébergement</li> <li>• Dîner et nuit dans le lieu d'hébergement</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Location d'un bus privé pour 48 personnes (groupe français de 45 personnes + 3 accompagnateurs espagnols)</li> </ul> |
| <p>Mercredi<br/>30 avril</p>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Petit déjeuner dans le lieu d'hébergement</li> <li>• Départ en bus de ville pour l'établissement scolaire d'accueil à Sangonera La Verde : intégration d'élèves dans les classes / ateliers de travail pour préparer la journée de présentation de « <i>La Réunion, l'île intense</i> » et de « <i>L'eau à la Réunion</i> ».</li> <li>• Retour en bus de ville sur le lieu d'hébergement</li> <li>• Déjeuner sous forme de panier-repas fourni par le lieu d'hébergement à prévoir</li> <li>• Dîner et nuit dans le lieu d'hébergement</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les journées du 29 et du 30 avril peuvent être inversées</li> </ul> <p>Prévoir les tickets de bus AR</p>             |
| <p>Jeudi<br/>1<sup>er</sup> mai<br/>(Jour férié)</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Petit déjeuner dans le lieu d'hébergement</li> <li>• <b>Journée à Murcie</b> sur le lieu d'hébergement avec jeu de piste de découverte de la ville (missions) et poursuite la préparation de la journée de présentation</li> <li>• Déjeuner : panier-repas fourni par le lieu d'hébergement</li> <li>• Dîner et nuit dans le lieu d'hébergement</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jour férié (fête du travail)</li> </ul>  |
| <p>Vendredi<br/>2 mai</p>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Petit déjeuner dans le lieu d'hébergement</li> <li>• Départ en bus de ville pour l'établissement scolaire d'accueil à Sangonera La Verde : intégration d'élèves dans les classes / ateliers de travail pour préparer la journée de présentation de « <i>La Réunion, l'île intense</i> » et de « <i>L'eau à la Réunion</i> ».</li> <li>• Déjeuner : panier-repas fourni par le lieu d'hébergement</li> <li>• Retour en bus de ville sur le lieu d'hébergement</li> <li>• Dîner et nuit dans le lieu d'hébergement</li> </ul>                       | <p>Prévoir les tickets de bus AR</p>  |

|                           |   |   |
|---------------------------|---|---|
| <p>Samedi<br/>3 mai</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Petit déjeuner dans le lieu d'hébergement</li> <li>• Journée de visite et découverte de la ville de Cartagène =<br/>- Théâtre romain et forum romain<br/>- découverte de la ville (centre historique)</li> <li>• Déjeuner au <b>restaurant</b></li> <li>• Dîner et nuit dans le lieu d'hébergement</li> </ul>  | <p><b>Bus privé</b> à prévoir</p>   |
| <p>Dimanche<br/>4 mai</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Petit déjeuner dans le lieu d'hébergement</li> <li>• Repas en ville, à Murcie = <b>panier-repas</b> fourni par le lieu d'hébergement <b>ou</b> à mettre <b>en *option</b> : <b>restaurant</b> de spécialités espagnoles</li> <li>• Fin de la préparation des ateliers de présentation du lendemain + répétitions</li> <li>• Dîner et nuit dans le lieu d'hébergement</li> </ul>  |   |
| <p>Lundi<br/>5 mai</p>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Petit déjeuner dans le lieu d'hébergement</li> <li>• Départ en bus de ville pour l'établissement scolaire d'accueil à Sangonera La Verde : journée de présentation de « <i>La Réunion, l'île intense</i> » et de « <i>L'eau à la Réunion</i> »</li> <li>Avec <b>panier-repas</b> fourni par le lieu d'hébergement</li> <li>• Retour en bus de ville sur le lieu d'hébergement</li> <li>• Dîner et nuit dans le lieu d'hébergement</li> </ul> | <p><b>Tickets de bus</b> à prévoir pour trajets AR</p>  |
| <p>Mardi<br/>6 mai</p>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Petit déjeuner dans le lieu d'hébergement</li> <li>• Visite de l'Alhambra</li> <li>• <b>Panier - repas</b> fourni par le lieu d'hébergement de Murcie</li> <li>• Nuit à Grenade (auberge de jeunesse ou hôtel***)</li> <li>• Dîner dans un <b>restaurant</b> espagnol<br/>Mettre <b>en option*</b> un spectacle de Flamenco</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'Alhambra, nous proposer 2 versions de devis : avec ou sans visite guidée de groupe</li> </ul> <p><b>Bus privé à prévoir très tôt</b> (vers 6h du matin)</p> |

|                           |   |   |
|---------------------------|---|---|
| <p>Mercredi<br/>7 mai</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>· Petit déjeuner dans le lieu d'hébergement si possible</li> <li>· Départ <b>en bus privé</b> de Grenade pour l'aéroport d'Alicante</li> <li>· Déjeuner : <b>panier-repas</b> fourni par le lieu d'hébergement</li> <li>· Correspondance Paris =&gt; départ pour la Réunion</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>· Prévoir un délai suffisamment long entre l'arrivée à l'aéroport et le départ pour permettre l'enregistrement et le passage des formalités de douane (dépôt bagages / contrôle titres et bagages pour 41 élèves mineurs!)</li> <li>· Correspondance obligatoirement dans le même aéroport ; et si changement de compagnie aérienne, prévoir un délai assez large pour permettre la récupération et l'enregistrement des bagages, le passage à la douane et l'acheminement vers la porte d'embarquement</li> </ul> |
| <p>Jeudi<br/>8 mai</p>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>· Arrivée le matin à l'aéroport Roland Garros à La Réunion</li> <li>· Récupération des enfants par les familles à l'aéroport</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>· Avion AR en classe éco, toutes taxes incluses (vol de NUIT)</li> </ul>   |

## ⇒ Prestations demandées :

Le devis devra comprendre une formule « tout compris » afin de limiter au maximum les frais que les participants auront à engager sur place. Dans le cas où certaines dépenses resteraient néanmoins à leur charge, **l'offre doit en dresser une liste précise**

### Transports :

- Bus, transports en commun (à privilégier dans la mesure du possible)
- prévoir tous les trajets - *en bus de ville* - sur **Murcie ou Sangonera la verde** d'après le programme prévu et pour l'ensemble des participants (**tickets ou carte abonnement**)
- prévoir **un bus privé impérativement** pour : transferts aéroport - lieu hébergement d'après le planning, trajets **des 27 avril, 29 avril, 3 mai, 6 mai et 7 mai 2025.**

- Autocar de tourisme\*, soit avec un forfait à la journée, soit sur un trajet ponctuel (avec chauffeur et carburant inclus)

(\* Pour les transports en car de tourisme, les conditions de sécurité doivent être conformes aux réglementations en vigueur).

### Logement et repas :

- 10 nuits selon les modalités exposées en page 3 de ce document, c'est-à-dire :

- Les chambres ne seront pas mixtes pour les élèves
- Possibilité de chambres double ou triple (non mixte) pour les accompagnateurs
- Pension complète (petit-déjeuner, déjeuner - sous forme de paniers repas - préparés par le lieu d'hébergement et dîner) **SAUF** :

=> sur certains sites / cf. programme :

\* repas du 27 avril 2025 : en fonction de l'horaire d'arrivée : soit une régie voyage permettra de régler les frais du déjeuner à l'aéroport, soit le repas sera pris sur le lieu d'hébergement.

\* la réservation d'un restaurant est incluse dans la prestation pour les jours suivants : 3 mai, 4 mai (\* en option) et 6 mai 2025

**Prestations annexes :**

- Le titulaire du marché assurera la réservation et le règlement des billets d'entrée des lieux à visiter (avec ou sans guide/audio-guide) prévus dans le programme,
- la réservation du **bus privé** (autocariste privé), du lieu d'hébergement (incluant la prestation des **paniers repas** et petits- déjeuners et dîners sur place).
- Mise à disposition d'un appel d'urgence (24h/24h et 7j/7j)

**Assurances :**

- Assurance Annulation Individuelle et Collective (groupe complet), rapatriement, vol et perte de bagages, et toutes les visites comprises.

La proposition devra détailler les possibilités de modification à la baisse de l'effectif et spécifier leurs répercussions sur le coût du voyage pour une information donnée un mois avant la date de départ du voyage.

La proposition devra également détailler les possibilités d'annulation et leurs répercussions en termes d'indemnisation du prestataire en fonction du délai de l'annulation par rapport à la date de départ du voyage.

A noter que lorsque, avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du marché serait rendu impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose au titulaire (épidémie par exemple ou tout autre cas de force majeure), le collège devra disposer du droit de résilier le marché sans avoir à supporter de pénalités ou de frais et être remboursé de la totalité des sommes versées.

Le prix du marché revêt la forme d'un prix forfaitaire et global qui est réputé rémunérer l'ensemble de la prestation. Il comprend notamment toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, y compris pour l'étranger.

Les gratuités pour les accompagnatrices ne sont pas acceptées et devront être intégrées au prix global.

Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation des prestations définies dans le présent cahier des charges, sauf accord préalable de l'établissement suite à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

## Article 5 – Conditions de la consultation

### 5-1 Procédure

Marché à procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

### 5-2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé 120 jours (cent vingt jours) à compter de la date limite de remise des offres.

## Article 6 - Retrait du dossier de la consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux sociétés ou organismes. Il est constitué du présent document comportant 13 pages.

Une copie du présent dossier peut être demandée :

- par courriel à l'adresse suivante : [gestion.9740081v@ac-reunion.fr](mailto:gestion.9740081v@ac-reunion.fr)
- ou consultée à l'adresse : [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com)

## Article 7 - Conditions d'envoi des offres

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dûment datées et signées :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment lorsqu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail ;
- Les documents et renseignements demandés par l'acheteur à fin de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article R2143-3 ;  
*En application de l'article R2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), rédigé obligatoirement en français, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R2143-3 reproduit ci-dessus,*
- Un devis répondant de façon détaillée et chiffrée à l'ensemble des besoins énoncés dans le cahier des charges ;
- Un acte d'engagement complété (**un par lot**), mais non signé reprenant et acceptant les éléments du présent document et détaillant précisément le prix TTC.

A ces documents pourra être joint tout autre document technique et/ou explicatif jugé utile par le

candidat à la compréhension et à la présentation de son offre (maximum 5 pages recto verso).

**La transmission des offres doit être effectuée de façon dématérialisée via la plateforme :**

[www.aji-france.com](http://www.aji-france.com)

**La date limite de dépôt des offres est fixée au samedi 2 novembre 2024 à 23 :55 (Heure locale GMT + 4H00)**

Pour tout renseignement complémentaire, le candidat peut contacter l'acheteur via la plateforme [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com). Pour poser ses questions et déposer son offre dématérialisée, le candidat devra créer un compte fournisseur sur cette plateforme.

**Les dossiers qui seraient déposés après la date et l'heure limites fixées (2 novembre 2024 à 23 :55) ne seront pas retenus.**

#### Article 8 - Langue et monnaie du marché

Tous les documents relatifs au marché (correspondance, propositions commerciales, factures, devis, rapports, pièces justificatives...) sont rédigés en langue française.

Tous les montants sont exprimés en euros (€).

#### Article 9 - Jugement des offres

Pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, les critères suivants seront appliqués :

| Critères d'attribution   | Pondérations |
|--|--------------|
| Qualité des services associés (programme et activités, conditions de la correspondance, assurances, conditions d'annulation, de révision du nombre de participants, conditions de paiement etc...) | 30%          |
| Prix   | 70%          |

#### **Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public (formulaire NOT11) :**

- Les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du Code du travail :
  - Attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales, datant de moins de six mois (article D8222-5-1°-a du Code du travail) ;
  - Attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires (article D8222-5-1°b du Code du travail) ;

- Extrait de l'inscription au RCS (ou K bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce,

Datant de moins de 3 mois ;

- Extrait de l'inscription au registre d'immatriculation des opérateurs de voyages et de séjours, datant de moins de 3 ans.

• Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.

Le **déla**i imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents **ne pourra être supérieur à 6 jours**.

**Copie de sauvegarde :**

Conformément à l'article R2132-11 relatif aux marchés publics, les candidats qui transmettent leurs documents par voie électronique peuvent adresser à l'acheteur, sur support papier ou sur support physique électronique, une copie de sauvegarde de ces documents établie selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie.

**Attention** : la copie de sauvegarde (scrupuleusement identique à l'offre électronique) doit être réceptionnée au plus tard à la date et à l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Les candidats transmettront ce pli cacheté portant les mentions :

- « Copie de sauvegarde : Marché de voyage en Irlande »  
« NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER »

à :

Collège Juliette Dodu  
Service de gestion  
164, Rue Juliette Dodu  
97488 Saint- Denis Cedex

**Article 10 – Variantes**

Aucune variante modifiant la période de voyage (du 10 au 21 octobre 2024) ne sera acceptée. Seules les offres en variantes concernant les activités inscrites au programme pourront être analysées et le candidat devra justifier des modifications proposées.

## Article 11 – Négociations

**Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité - ou non - de négocier avec les entreprises ayant présenté des offres.**

Cette négociation éventuelle concernera au maximum les trois premiers candidats classés en fonction des critères indiqués dans ce document. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix et/ou les modalités techniques.

Eventuellement le pouvoir adjudicateur peut décider de n'engager des négociations qu'avec les candidats dont les offres, à l'issue d'un premier classement, ont été jugées les meilleures.

Les négociations éventuelles pourront être menées par courriel avec chacun des candidats invités à négocier, garantissant ainsi la traçabilité des échanges intervenus.

Toute proposition complémentaire ou modificative de l'offre de base devra être transmise par courriel au pouvoir adjudicateur, et ce dans le délai fixé par l'écrit invitant le candidat à améliorer son offre. Dans le cas où le montant total de l'offre serait modifié, la nouvelle proposition devra inclure un nouvel acte d'engagement.

Chaque candidat est libre de se retirer de la négociation à tout moment. Il est tenu toutefois d'informer le pouvoir adjudicateur.

A l'achèvement de la négociation, l'ensemble des offres modifiées ou non, sera présenté au pouvoir adjudicateur et fera l'objet d'un dernier classement. Le candidat le mieux placé sera déclaré attributaire du marché. L'acheteur public pourra, s'il y a lieu, déclarer la négociation sans suite.

**Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale sans négociation.**

## Article 12 – Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, le candidat peut contacter l'acheteur via la plateforme [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com). Pour poser ses questions et déposer son offre dématérialisée, le candidat devra créer un compte fournisseur sur cette plateforme.

***Important : le collège Juliette Dodu étant fermé du 14 au 25 octobre 2024 (Vacances d'octobre 2024) aucun appel téléphonique ne pourra être pris en compte sur cette période. L'échange numérique est donc à retenir jusqu'au 25 octobre 2024 inclus.***

## Article 13 – Délais d'exécution, pénalités de retard

Sans objet

#### Article 14 – Modalités et délais de paiement - intérêts moratoires

Le mode de règlement est le mandat administratif.

Le délai applicable de paiement des factures sera un délai maximum autorisé réglementairement, à savoir trente jours à compter de la date de réception de la facture. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

La facture devra comporter les indications suivantes :

- la référence au présent marché,
- le nom et l'adresse complète du service destinataire des prestations,
- Le numéro de SIRET
- le numéro de compte bancaire ou postal du titulaire, tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement (un RIB est à joindre obligatoirement).
- le montant HT, le montant de la TVA et le montant TTC.

La facture devra obligatoirement être déposée sur le portail Chorus Pro. Le numéro de SIRET d'identification de la structure (collège Juliette Dodu) sera le : **199 740 812 00011**

Sont désignés pour les règlements :

- Ordonnateur : Monsieur le principal du collège Juliette Dodu à Saint-Denis
- Comptable assignataire des paiements : Madame l'Agent comptable du collège Juliette Dodu à Saint-Denis

#### Article 15 – Avances

Des acomptes pourront être prévus dans l'offre dans le respect de la réglementation comptable propre aux établissements publics d'enseignement et le solde pourra être payé avant le départ à réception des documents permettant la réalisation du voyage.

- \* un **premier acompte de 40%** sur présentation d'une facture d'acompte : **le 10 décembre 2024**
- \* Le **deuxième acompte de 30%** : **le 21 février 2024** - sur présentation d'une facture d'acompte
- \* **le solde (30%)** avant le voyage si tous les documents permettant la réalisation du voyage sont parvenus : **le 21 mars 2024** sur présentation de la facture globale déduction faite des deux acomptes. Sinon, le solde sera payé après le voyage.

#### Article 16 – Déclaration sans suite

Pour un motif d'intérêt général motivé, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure. La déclaration sans suite peut intervenir à tout moment de la procédure jusqu'à la signature du marché, et ce sans délai, même si ce dernier a été attribué. Le candidat retenu, quand bien même le marché lui est attribué, ne peut prétendre à aucune indemnité compensatoire en raison de l'absence de droit acquis à la signature du contrat.

### Article 17 – Conditions de résiliation

Le marché peut être résilié par l’Etablissement en application du Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (chapitre V)- articles 29 à 36.

Le marché peut être résilié en cas d’inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles R2143-6 et suivants, et R2144-7 du Code de la commande publique ou du refus de produire les pièces prévues aux articles D8222-5, D822-7 et D8222-8 du Code du travail. Après mise en demeure restée infructueuse, le marché peut être résilié aux torts du Prestataire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques, lorsqu’il a contrevenu à l’article D8222-5, D8222-7 et D8222-8 du Code du travail. La mise en demeure est notifiée par écrit et assortie d’un délai. A défaut d’indication du délai, le Prestataire dispose d’un mois à compter de la notification de mise en demeure, pour satisfaire aux obligations de celle-ci ou pour présenter ses observations. En outre, l’Etablissement pourra résilier le marché sans indemnités aux torts du Prestataire, en cours d’exécution, par décision avec date d’effet (envoyée en recommandé avec accusé de réception) si après mise en demeure du Prestataire assortie d’un délai, des défauts constatés n’étaient pas corrigés. Après expiration ou résiliation du marché, les deux parties restent tenues d’honorer les obligations contractées.

### Article 18 – Instances chargées des procédures de recours

Tribunal Administratif de Saint-Denis

Adresse : 27, Rue Félix Guyon  
CS 61107  
97404 SAINT-DENIS Cedex

Tél : 02.62.92.43.60

Télécopie : 02.62.92.43.62

Courriel : [greffe.ta-reunion@juradm.fr](mailto:greffe.ta-reunion@juradm.fr)

### Article 19 – Organe chargé des procédures de médiation :

En cas de désaccord, le comité consultatif de règlement amiable (CCRA) peut être saisi, soit par le Pouvoir Adjudicateur, soit par le titulaire, conformément à l’article D2197-15 du Code de la commande publique :

Préfecture de la Région Ile-de-France  
Préfecture de Paris

5, Rue Leblanc  
75911 PARIS Cedex 15

Tél : 01.82.52.42.72

Télécopie : 01.82.52.42.95

Courriel : [ccira@paris-id.gouv.fr](mailto:ccira@paris-id.gouv.fr)